



## Accord voisinages hauteur de haie mitoyenne

-----  
Par rikmout29

bonjour

il y a 5 ns ,j'ai fais l'acquisition d'une propriété, celle ci étant séparée par une haie mitoyenne en limite sud de mon terrain.

a l'origine cette haie mitoyenne faisait +/- 1 m50, ce qui en facilitait l'entretien, et surtout, me permettait d'avoir du soleil sur mon terrain jusqu'au coucher du soleil.

les nouveaux voisins, qui sont arrivés quelques mois après moi, veulent m'imposer de laisser pousser cette haie, sous prétexte du vis a vis. chose que j'ai refusé pour les raisons mentionnées plus haut.(nos 2 maisons étant des années 60 toutes les 2, le vis a vis était donc déjà présent, bien avant qu'ils arrivent)

sur leurs terrain, en limite sud, ils ont également une haie mitoyenne, mais qui elle reste étrangement a 1m50....

ce sujet étant devenu épineux, j'ai pris renseignements auprès d'un conciliateur de justice, qui m'a conseillé de prendre contact avec eux via LRAR;

A ce jour j'ai fait deux courriers en 2 ans tout deux restés sans réponses....

aujourd'hui, ils ne taillent plus leurs cotés en hauteur; me créant ainsi de l'ombre.

la haie appartenant aux deux parties, l'accord du voisin n'est il pas nécessaire avant de prendre quelques mesures qu'il soit?

quel recours puis-je avoir?

Ont ils le droits de m'imposer cette hauteur de 2 m (avec les dommages que cela cause chez moi)

merci pour votre aide